



LE 20 OCTOBRE 2011,
UN RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER

Tu es appelé à t'exprimer pour choisir tes représentants dans différentes instances, selon ton service et ton grade.

- ***Si tu es agent d'exploitation en DIR***, tu votes pour le C.T.M. (Comité Technique Ministériel), le C.T. (Comité Technique) de ton service et la C.A.P. locale.
- ***Si tu es agent en D.D.T. (routes)***, tu votes pour le C.T.M. et la C.A.P. locale si elle existe.
- ***Si tu es agent V.N./P.M. en D.D.T. (M)*** tu votes pour le C.T.M., la C.A.P. locale et la C.A.P. centrale des Voies Navigables.
- ***Si tu es agent des services « navigation »***, tu votes pour le C.T.M., le C.T. de ton service et la CAP Centrale des Voies Navigables.
- ***Si tu es agent en D.S.L.D. dans une collectivité***, tu votes uniquement à la CAP locale de ton corps.

Je VOTE C.G.T. au Comité Technique (C.T.)



Le C.T. (Comité Technique) instauré auprès de chaque service, a vocation à examiner toutes les questions concernant l'organisation des services, l'évolution des effectifs, des budgets, des recrutements, des qualifications...

Autant dire qu'il s'agit là de questions qui te touchent au plus près avec des incidences sur les organisations du travail et conditions de travail (hygiène et sécurité...etc.), les rémunérations (régime indemnitaire, primes), les déroulements de carrière, les missions, l'emploi, ..etc..

ENSEMBLE STOPPONS LA CASSE DES SERVICES

Seule la CGT a combattu énergiquement la loi du 13 août 2004, dont la mise en œuvre se poursuit aujourd'hui avec le transfert des voies navigables. Elle combat les effets négatifs de la R.G.P.P. (*Révision Générale des Politiques Publiques*). Elle défend d'arrache pied l'intérêt et les revendications des personnels.

Tous les services sont impactés par des réorganisations et restructurations de services traumatisantes pour les personnels et se traduisant par l'abandon de missions.

Exigeons l'abandon des suppressions d'effectifs.

La CGT se bat contre les privatisations.

Dans les D.I.R., elle est seule à mener ce combat. Notamment, lors du transfert de

la RN 205 et des agents du CEI de Chamonix à A.T.M.B. (Autoroute du Tunnel du Mont Blanc), elle était seule aux côtés des personnels. Les autres organisations syndicales ont, soit approuvé, soit laissé faire.

Alors que d'autres parties de réseaux des DIR sont prévues d'être privatisées, les personnels peuvent compter uniquement sur la CGT pour défendre leurs intérêts.

Dans les Services « Navigation », la CGT, avec le souci permanent de l'unité des personnels, a fait reculer le ministère qui voulait transférer les personnels à l'EPIC-VNF au 1^{er} janvier 2013. Avec l'intervention des personnels par la grève, la CGT a su mettre à mal ce projet. La création d'un E.P.A. (Etablissement Public Administratif) et la signature vigilante d'un protocole d'accord permettent notamment de préserver l'emploi public. Mais le combat n'est pas fini ; le projet de loi qui en découle est inacceptable, nous devons impérativement le faire évoluer.

Les personnels peuvent compter sur la CGT !

Dans les autres services, la CGT est également très active à défendre le Service Public et l'intérêt des personnels.

Pour la CGT, il n'y a pas de fatalité.
La CGT n'est pas opposée aux réformes à la condition qu'elles soient synonymes de progrès social et d'acquis nouveaux.

Nous devons être acteur et force de propositions pour enrayer le déclin de

notre ministère, redonner du sens à notre travail, exiger des conditions de travail préservant la qualité de vie et des rémunérations qui reconnaissent les qualifications.

Le poids de la CGT au sein du C.T. sera d'une importance capitale pour l'avenir

de nos services, nos missions et nos revendications.

**NE LAISSE PERSONNE
DECIDER**

A TA PLACE.

***FAIS LE CHOIX DE
GAGNER EN VOTANT CGT***

ALORS VOTONS MASSIVEMENT CGT

Je VOTE EN C.A.P. :
CATEGORIEL
AGENTS ET CHEFS D'EQUIPE



Réforme statutaire

Le gouvernement est lancé dans une attaque sans précédent contre la fonction publique et contre le statut des fonctionnaires. La loi de mobilité lui a permis de faire passer la possibilité de licencier les fonctionnaires.

C'est pour contrer cela et être à l'offensive que le SNPTRI CGT continue de revendiquer une réforme statutaire. Il est impératif de supprimer les effets négatifs de la réforme de 2007 (protocole « Jacob » que seuls la CFDT et l'UNSA ont signé).

Pour la CGT, l'ensemble des agents AE/CEE doit avoir un déroulement de carrière linéaire, c'est-à-dire que chaque agent recruté finisse sa carrière aux indices de chefs d'équipe sans en exercer

les missions (*). Pour les CEE par concours, ils doivent finir au grade de CTRL (*) sans en exercer les missions. Dans l'immédiat, nous exigeons une disposition exceptionnelle dans le cadre de la réforme de la catégorie B pour l'accès en B, permettant une reconnaissance des fonctions exercées par les CEE(P).

La CGT revendique une grille indiciaire revalorisée, avec un minimum salarial à 1700 €/mois brut dans la Fonction Publique.

(*) sans perte de rémunération.
Car pour la CGT une promotion doit être bénéfique pour l'agent, y compris sur la rémunération.

AVEC LA CGT, exigeons l'ouverture du dossier catégoriel.

Agents en D.S.L.D.

DEROULEMENTS DE CARRIERE :

Le SNPTRI CGT est la seule organisation à intervenir conjointement au Ministère de l'Intérieur et à l'ADF afin que l'ancienneté dans le grade acquise

dans la carrière Etat soit prise en compte pour que les AT/AM puissent bénéficier de promotions dans les CAP du cadre d'emplois de la FPT.

RETRAITE :

Le SNPTRI CGT est intervenu auprès des Ministères de l'Intérieur et de la Fonction Publique afin que les agents

puissent bénéficier du meilleur régime de retraite (FPE ou FPT) selon le meilleur déroulement de carrière acquis dans le cadre de la double carrière. Cet acquis est une victoire de la C.G.T.

Reprise d'ancienneté

La C.G.T. œuvre pour que tous les agents bénéficient de la reprise d'ancienneté du temps passé dans une carrière du privé antérieure au recrutement. Cette disposition applicable depuis le 1^{er} octobre 2005

excluait tous les agents recrutés antérieurement à cette date. Seule la CGT a mené ce combat, ce qui a permis d'obtenir partiellement satisfaction (pour les agents recrutés entre le 01/01/2005 et le 29/09/2005).

AVEC LA CGT, luttons contre l'injustice, exigeons la prise en compte de la reprise d'ancienneté pour tous.

Régime Indemnitaire

La P.T.E.T.E :

Suite aux fortes luttes à l'appel de la C.G.T., la PTETE a été revalorisée de manière significative dans les D.I.R. en 2007, les Voies Navigables en 2009, les Ports Maritimes et Voies non naviguées en 2010.

Par contre, en DDT, cette prime qui a été fixée en 2001 à 916 € pour les AE et 1098 € pour les CEE n'a depuis jamais été revalorisée. C'est inadmissible !

Pour les DIR, le protocole est arrivé à son terme depuis 2 ans ; nous devons faire respecter l'engagement du ministère d'une nouvelle tranche de revalorisation.

La C.G.T. revendique une prime technique unique pour l'ensemble des A.E. et C.E.E. et CTRL de la filière exploitation quel que soit le service, indexée sur le traitement (sur la base du point d'indice à 5.35 €brut).

Le TRAVAIL ATYPIQUE :

La CGT est contre sa généralisation non justifiée. Le paiement en I.S.H. ne rémunère pas suffisamment les contraintes liées au travail atypique, à la marée....

AVEC LA CGT, gagnons la bonification du service actif.

AVEC LA CGT, exigeons une meilleure reconnaissance des missions, des conditions de travail et des qualifications au travers un meilleur salaire et régime indemnitaire.

***ALORS OUI
LE 20 OCTOBRE
LE VOTE C.G.T.
EST UNE NECESSITE***

(Tout bulletin modifié est bulletin nul, vote liste entière, ne raye aucun nom)